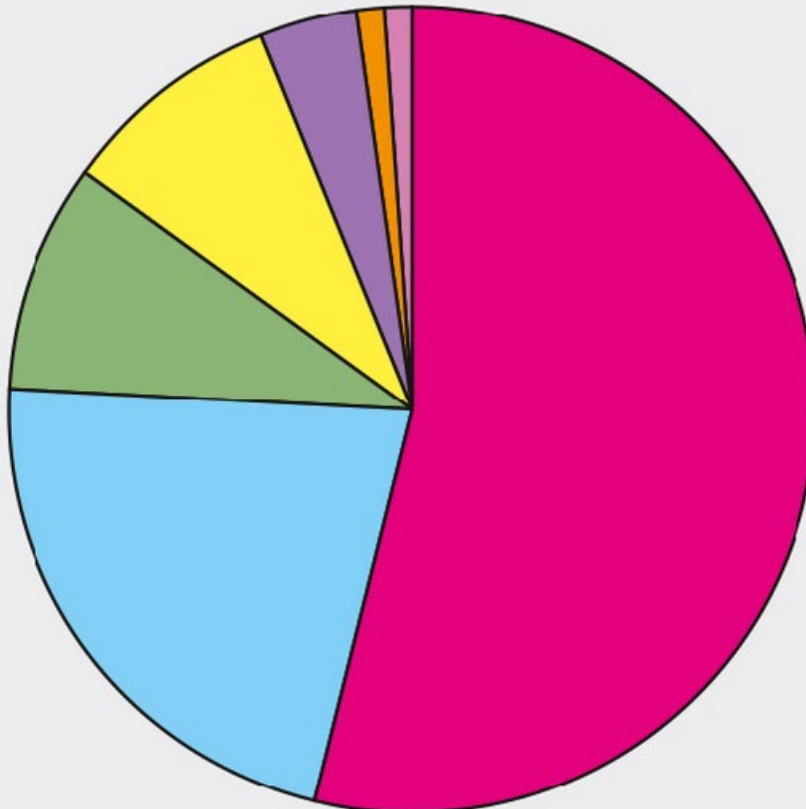


08.04.2014 - 08:20 Uhr

L'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI: Surveillance du marché en 2013 / Un matériel électrotechnique sur huit fait l'objet d'une réclamation

207 (168) matériels défectueux



- Défauts de sécurité**
112 (107) resp. 54% (64%)
- Preuve de sécurité incomplète**
46 (30) resp. 22% (18%)
- PV – sécurité insuffisante**
19 (13) resp. 9% (8%)
- PV – mauvaise norme**
18 (5) resp. 9% (3%)
- Inscriptions non conformes**
9 (4) resp. 4% (2%)
- Abus du signe de sécurité**
1 (7) resp. 1% (4%)

■ Non conforme au modèle

2 (2) resp. 1% (1%)

Valeurs entre parenthèses 2012

PV = preuve

Fehrltorf (ots) -

13 % des matériels électrotechniques contrôlés en 2013 par l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI présentaient des défauts. Les nouvelles lampes LED et les connecteurs de raccordement aux produits étaient particulièrement concernés. 46 interdictions de vente ou blocages des ventes ont dû être prononcés. La surveillance du marché par l'ESTI est effectuée conformément à l'ordonnance sur les matériels électriques à basse tension (OMBT) dans toutes les régions de Suisse. Les matériels électriques mis sur le marché pour les ménages privés, les bureaux, les entreprises d'artisanat et l'industrie font l'objet de contrôles par pointage portant sur leur conformité et leur sécurité, afin que seuls des produits électriques sûrs soient commercialisés en Suisse. Les matériels contrôlés ont été découverts lors de foires, chez les grands distributeurs, dans des magasins spécialisés et chez les fabricants, ainsi que dans le cadre de contrôles sur internet et dans la presse écrite. C'est à la suite de 198 informations provenant essentiellement de consommateurs, de concurrents et de spécialistes du secteur électrique que ces contrôles ont été effectués. Au total, 207 matériels présentaient des défauts, soit 13 % de tous les appareils électrotechniques contrôlés. Dans 112 cas, il s'agissait de défauts concernant la sécurité.

S'il existe un danger pour l'utilisateur, l'ESTI peut interdire la commercialisation d'un matériel. En 2013, 46 interdictions de vente ou blocages des ventes ont dû être prononcés. Ce sont une fois de plus des lampes LED et les tubes LED non protégés contre les contacts, ainsi que des adaptateurs de voyage non autorisés et des connecteurs de raccordement à toutes sortes d'appareils présentant des propriétés électriques insuffisantes qui ont été particulièrement concernés en 2013. A ce propos, il faut noter que la commercialisation d'appareils électriques équipés de connecteurs étrangers est interdite en Suisse.

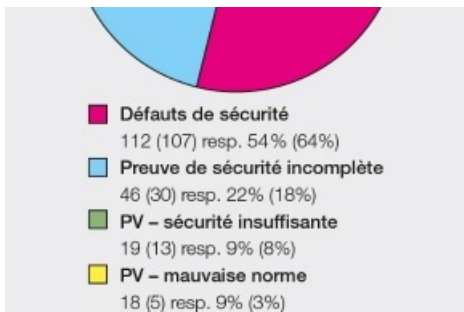
Dans dix cas, le commerce et le fabricant ont retiré d'eux-mêmes les produits du marché en raison de la loi fédérale sur la sécurité des produits (LSPro) et en ont informé l'ESTI. Pour le chargeur secteur d'un lecteur CD, un plafonnier, un purificateur d'air, un lave-vaisselle et un appareil de cuisson pour ménages privés, un rappel du marché ou une information de sécurité ont par ailleurs été nécessaires en 2013.

L'ESTI recommande aux consommatrices et aux consommateurs de s'adresser à un commerçant sérieux ayant un service client compétent en Suisse lorsqu'ils achètent des appareils électriques. Elle leur conseille aussi de vérifier qu'il existe un mode d'emploi bien lisible et de jeter un oeil aux labels de contrôle apposés sur les produits. Les labels suisses reconnus sont, par exemple, le signe de sécurité de l'ESTI - près de dix mille produits électrotechniques contrôlés et portant le signe de sécurité sont publiés sur le site www.esti.admin.ch et accessibles aux consommateurs ainsi qu'aux commerçants - et le signe de conformité SEV d'Electrosuisse. Ces labels de contrôle répondent à des exigences de sécurité des produits plus élevées que les simples auto-déclarations des fabricants avec un label CE, si bien qu'ils offrent une valeur ajoutée aux consommateurs et aux utilisateurs.

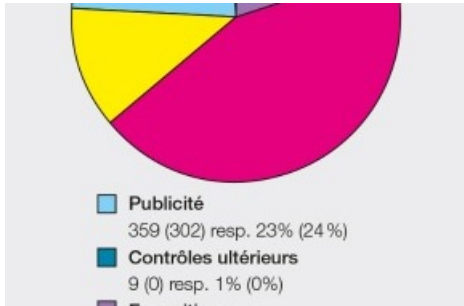
Contact:

Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI
Surveillance du marché
Luppenstrasse 1
8320 Fehrltorf
tél. n° 044 956 12 30, Peter Fluri
mub.bs.info@esti.ch
www.esti.admin.ch

Medieninhalte



Matériels avec défauts Texte complémentaire par OTS et sur www.presseportal.ch/fr/pm/100019965 / L'utilisation de cette image est pour des buts rédactionnels gratuite. Publication sous indication de source: "OTS.photo/Eidgenössisches Starkstrominspektorat ESTI"



Matériels contrôlés Texte complémentaire par OTS et sur www.presseportal.ch/fr/pm/100019965 / L'utilisation de cette image est pour des buts rédactionnels gratuite. Publication sous indication de source: "OTS.photo/Eidgenössisches Starkstrominspektorat ESTI"

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100019965/100754223> abgerufen werden.